



**Convention internationale  
sur l'élimination  
de toutes les formes  
de discrimination raciale**

Distr.  
GENERALE

CERD/C/315  
30 janvier 1997

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

---

COMITE POUR L'ELIMINATION DE  
LA DISCRIMINATION RACIALE

EXAMEN DES RAPPORTS PRESENTES PAR LES ETATS PARTIES  
CONFORMEMENT A L'ARTICLE 9 DE LA CONVENTION

Neuvièmes rapports périodiques que les Etats parties  
doivent présenter en 1997

Note du Secrétaire général

1. Deux Etats parties à la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale doivent présenter un neuvième rapport périodique en 1997, conformément à l'alinéa b) du paragraphe 1 de l'article 9 de la Convention. Le tableau ci-après indique les dates auxquelles leur neuvième rapport doit être présenté et la cote des documents où figurent leur rapport initial et leurs deuxième, troisième, quatrième, cinquième, sixième, septième et huitième rapports périodiques, ainsi que la cote des comptes rendus analytiques des séances au cours desquelles le Comité a examiné ces rapports.

2. Les neuvièmes rapports périodiques des Etats parties indiqués ci-dessous seront publiés sous forme d'additifs au présent document.

<u>Etats parties</u>	<u>Date à laquelle le neuvième rapport périodique doit être présenté</u>	<u>Documents où figurent le rapport initial (1) et les deuxième (2), troisième (3), quatrième (4), cinquième (5), sixième (6), septième (7) et huitième (8) rapports périodiques</u>	<u>Comptes rendus analytiques des séances auxquelles ces rapports ont été examinés</u>
Gabon	30 mars 1997	1) CERD/C/R.71/Add.1 2) Non encore reçu 3) Non encore reçu 4) Non encore reçu 5) Non encore reçu 6) Non encore reçu 7) Non encore reçu 8) Non encore reçu	CERD/C/SR.550 - - - - - - -
Ouganda	21 décembre 1997	1) CERD/C/71/Add.2 2) Non encore reçu 3) Non encore reçu 4) Non encore reçu 5) Non encore reçu 6) Non encore reçu 7) Non encore reçu 8) Non encore reçu	CERD/C/SR.680 et SR.687 - - - - - - -

-----